

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DIVER-969

## RAISON SOCIALE

JohnsonDiversey

## RISQUES SPECIFIQUES

Pas de risque spécifique connu

## 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- **NOM DU PRODUIT** SUN PROFESSIONAL RINCAGE - 2x5L  
 - **REFERENCE** 969  
 - **FOURNISSEUR** JohnsonDiversey  
 9-11, avenue du Val de Fontenay  
 94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

Téléphone / Fax 01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11

E-mail / Site internet-

Numéro d'appel d'urgence 01 45 42 59 59

## - Informations complémentaires - Type d'utilisation

Liquide de rinçage de la vaisselle en machines professionnelles.

## 2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation liquide.

## Constituants contribuant aux dangers

Polymère	Alcool alkyl alkoxylé - Xi; R36/38	5 à 15%
CAS N°69227-21-0	Alcool alkyl alkoxylé - N; R50	< 5%

## 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Pas de risque spécifique connu.

Emis par le Centre serveur DIESE - MINITEL VERT 08 36 05 00 99

**4 – PREMIERS SECOURS**

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :  
Laver abondamment avec de l'eau. Consulter un spécialiste, si nécessaire.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :  
Laver avec de l'eau.
- EN CAS D'INGESTION:  
Retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin ou le CENTRE ANTI-POISONS : 01 40 05 48 48
- EN CAS D'INHALATION :  
retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée.  
Consulter un médecin si nécessaire.

**5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****- Moyens d'extinction**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.  
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

**6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****- Précautions individuelles**

Comme pour le contrôle de l'exposition.

**- Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter le produit pur.  
Se conformer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur.

**- Méthodes de Nettoyage**

Endiguer et absorber sur support inerte.  
Laver les résidus à grande eau.

Emis par le Centre serveur DIESE - MINITEL VERT 08 36 05 00 99

**7 – MANIPULATION ET STOCKAGE****MANIPULATION**

Eviter le contact avec les yeux.  
Eviter les contacts prolongés avec la peau.

**STOCKAGE**

Stocker le produit dans son emballage d'origine et fermé.  
Eviter les températures extrêmes.  
Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

**8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:  
Le produit ne contient aucun composant avec des valeurs limites à respecter.  
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:  
Le port de lunettes de protection est recommandé lors de manipulation de produit pur.  
EQUIPEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL :  
Lavabo.

**9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Liquide limpide, bleu.

**PH**

produit pur : 4.5 à 5.0

**Température de changement d'état**

non déterminé

**Point d'éclair**

non applicable

**Caractéristique d'explosivité**

non explosif

**Densité**

à 20°C : 1.01 g/cm<sup>3</sup>

**Solubilité**

miscible à l'eau en toutes proportions

Emis par le Centre serveur DIESE - MINITEL VERT 08 36 05 00 99

**10- STABILITE ET REACTIVITE**

Produit stable, pas de réaction dangereuse connue.  
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

**11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) > 2000 mg/kg

EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:

- peau: ne provoque pas d'irritation dans les conditions normales d'utilisation
- yeux: ne provoque pas d'irritation dans les conditions normales d'utilisation
- inhalation: non applicable
- ingestion: pas d'effet nocif sauf en cas d'ingestion importante de produit

**12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Produit conforme à la législation relative à la biodégradabilité des détergents (décret et arrêtés du 24/12/87).  
Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

**13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Se conformer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.  
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.  
Nomenclature déchets: 20 01 30 (détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29)

**14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

ADR/RID - Produit non classé selon la réglementation des transports des matières dangereuses.  
IMDG - Produit non classé selon la réglementation des transports maritimes des matières dangereuses.

Emis par le Centre serveur DIESE - MINITEL VERT 08 36 05 00 99

**15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Produit non classé dangereux conformément à la réglementation concernant l'étiquetage des préparations dangereuses.

**16- AUTRES INFORMATIONS**

Recommandation 89/542

	Concentration en %			
	< 5	5 à < 15	15 à < 30	30 et +
Phosphates				
Phosphonates				
Tensio-actifs anioniques				
Tensio-actifs cationiques				
Tensio-actifs amphotères				
Tensio-actifs non ioniques		X		
Agents de blanchiment oxygénés				
Agents de blanchiment chlorés				
Acide éthylène diaminetétra-acétique EDTA)				
Acide nitriotriacétique (NTA)				
Phénols et phénols halogénés				
Paradichlorobenzène				
Hydrocarbures aromatiques				
Hydrocarbures aloghatiques				
Halogénés				
Savons				
Zéolites				
Polycarboxylates				

**CONSERVATEURS : Présence**

Référence Internationale: MSDS3629- Vers.2 (05/08/02)  
 KH.MW.Ra10 (01/11/01)  
 Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.  
 Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits classés 'Dangereux'  
 peuvent être consultées et/ou obtenues par MINITEL N°Vert: 08 36 05 00 99  
 Accès INTERNET: <http://www.diese-fds.com>

Emis par le Centre serveur DIESE - MINITEL VERT 08 36 05 00 99

A N N E X E  
=====

Liste des phrases R  
(AISD 16/10/02)

-----

- R 1 : Explosif à l'état sec.
- R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
- R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
- R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
- R 7 : Peut provoquer un incendie.
- R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
- R 10: Inflammable.
- R 11: Facilement inflammable.
- R 12: Extrêmement inflammable.
- R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
- R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
- R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
- R 17: Spontanément inflammable à l'air.
- R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur - air inflammable/explosif.
- R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
- R 20: Nocif par inhalation.
- R 21: Nocif par contact avec la peau.
- R 22: Nocif en cas d'ingestion.
- R 23: Toxique par inhalation.
- R 24: Toxique par contact avec la peau.
- R 25: Toxique en cas d'ingestion.
- R 26: Très toxique par inhalation.
- R 27: Très toxique par contact avec la peau.
- R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
- R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
- R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
- R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
- R 33: Danger d'effets cumulatifs.
- R 34: Provoque des brûlures.
- R 35: Provoque de graves brûlures.
- R 36: Irritant pour les yeux.
- R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
- R 38: Irritant pour la peau.
- R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
- R 40: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes
- R 41: Risque de lésions oculaires graves.
- R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- R 45: Peut provoquer le cancer.
- R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
- R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
- R 49: Peut provoquer le cancer par inhalation.
- R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
- R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
- R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 54: Toxique pour la flore.
- R 55: Toxique pour la faune.
- R 56: Toxique pour les organismes du sol.
- R 57: Toxique pour les abeilles.
- R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
- R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
- R 60: Peut altérer la fertilité.
- R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
- R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
- R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R 68: Possibilité d'effets irréversibles